

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-1475

présenté par

Mme de La Raudière, M. Potterie, Mme Firmin Le Bodo, Mme Lemoine, M. Becht, M. Christophe, M. Larsonneur, M. Herth, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Gassilloud, M. El Guerrab, M. Euzet, Mme Kuric, Mme Chapelier, M. Huppé et Mme Sage

à l'amendement n° 899 de M. Holroyd

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 56, insérer l'article suivant:****Mission « Plan de relance »**

À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« de chacun de ces indicateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à préciser que les structures visées décideront elles-mêmes des indicateurs sur lesquels elles entendent progresser en priorité.